

## RÉUNION du 21 Février 2020

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'USSEL D'ALLIER, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, au nombre de huit en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur COURTINAT Georges, Maire, en suite de la convocation faite par écrit le 13/02/2020.

**Présents** : MM. COURTINAT Georges, CARTERON Christophe, DUFLOT Gérard, GOUAT Jean-Pierre, PELLERAS Quentin, Mme JOLLIVET Jeanne, SOCCOL Marie-Laure, SIMONIN Audrey.

**Absent** : BOULARD Corinne.

**Absents excusés** : ROBIN Jean-Louis qui a donné pouvoir à PELLERAS Quentin,

Madame Audrey SIMONIN a été élue secrétaire

\* \* \* \* \*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

### **Vote du Compte Administratif 2019**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Laure SOCCOL, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019, présenté par Monsieur Georges COURTINAT, Maire, faisant apparaître un excédent de 138 465,51€ en section de fonctionnement et un déficit 25 214,71€ en section d'investissement.

### **Vote du compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2019, établi par le percepteur Madame DESNOS Catherine.

### **Groupement de commande fourrière**

Dans une démarche exploratoire et consultative, la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limage, fait un recensement des mode gestion actuel des prestations de fourrière mis en place sur les communes et la volonté des communes de participer à ce groupement.

Après délibération, le conseil municipal se dit favorable pour participer à ce groupement puisque la commune n'a aucun contrat pour la fourrière.

### **Motion d'opposition à la fermeture de trésorerie de proximité**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets déjà présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département de la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse par le Ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les Mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons de Services Publics)

Vu le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

Vu le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

Décide de s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics,

Décide de s'opposer au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,

Exige le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement d'impôts, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des Collectivités Locales et des établissements publics locaux.

### **Bureau de vote pour les élections municipales**

#### **Dimanche 15 mars 2020**

8h-13h	Georges COURTINAT Marie-Laure SOCCOL Quentin PELERAS	13h-18h	Audrey SIMONIN Gérard DUFLOT Christophe CARTERON Jean-Louis ROBIN
--------	--	---------	--

#### **Dimanche 22 mars 2020**

8h-13h	Jeanne JOLLIVET Jean-Pierre GOUAT Marie-Laure SOCCOL	13h-18h	Jean-Louis ROBIN Gérard DUFLOT Quentin PELERAS
--------	--	---------	--

### **Informations et Questions diverses**

- Pour le défibrillateur, le groupement de commande a fini son travail, l'acte d'engagement est signé, à la prochaine équipe municipale de le faire poser.
- Le maire informe le conseil qu'il a signé un devis de 1 200€ HT pour buser une partie du fossé avant le pont sur le chemin du soulier pour stabiliser la route.
- Monsieur D'ARCY signale qu'un arbre sur le domaine public est cassé et demande à la commune de faire le nécessaire pour la sécurité (il menace de tomber). Madame Jeanne JOLLIVET rappelle la mesure de compensative qui oblige au remplacement des arbres abattus.
- Le Tour Auto Optic 2000 passera à la marche le 21 avril 2020
- Pour information, suite à la réunion des écoles, les frais de scolarité 2020 s'élève à 11 608,85€ pour 4 enfants en maternelle et 12 enfants en primaire.
- Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur DUBOIS José adressé au conseil municipal.

- Fin de la séance à 22h07.